



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 25/04/2022
Reçu en préfecture le 25/04/2022
Affiché le 25/04/2022
ID : 038-200040111-20220412-22_073-DE

SLOW

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_073

**OBJET : CONSTRUCTION DU
POLE TERTIAIRE – CHOIX DES
ENTREPRISES POUR LES LOTS
MENUISERIES INTERIEURES ET
EXTERIEURES**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 6 avril 2022

Nombre de Conseillers : <i>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 8 Votants : 32</i> Résultat des votes : <i>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</i>	Présents les délégués avec voix délibérative : Pierre BAFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER
--	--

CONSIDÉRANT les travaux d'extension du pôle tertiaire Cœur de Chartreuse

CONSIDÉRANT les marchés signés en avril 2020 et les lots infructueux sur les lots menuiseries intérieures et menuiseries extérieures

CONSIDÉRANT la nouvelle consultation sur ces deux lots conformément à l'article 142 de la loi « Asap »

CONSIDÉRANT les réponses des entreprises et l'analyse du maître d'œuvre,

LOT MENUISERIES EXTERIEURES	MONTANT HT
Ets CARBONERO	78 637,00 €
Ets GB BOIS	78 489,07 €

Il est proposé de retenir l'entreprise GB BOIS pour un montant de 78 489,07€ pour le lot menuiseries extérieures

LOT MENUISERIES INTERIEURES	MONTANT HT
Ets CARBONERO	49 991,00 €
Ets GB BOIS	65 445,00 €

Il est proposé de retenir l'entreprise CARBONERO pour un montant de 49 991,00€ pour le lot menuiseries intérieures

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés avec l'entreprise GB BOIS pour un montant de 78 489,07€ pour le lot menuiserie extérieures
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés avec l'entreprise CARBONERO pour un montant de 49 991,00€ pour le lot menuiserie intérieures

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 21 avril 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

